

DECISION n°15/2024

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2024 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES REFERENTS DE PARCOURS DES DISPOSITIFS DE REUSSITE EDUCATIFS DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, SAINT-MICHEL-SUR-ORGE ET FLEURY-MEROGIS DANS L'ANALYSE DES PRATIQUES

Entre,

Le Président de la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois,
La Présidente de la Caisse des Ecoles de Saint-Michel-sur-Orge,
Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Fleury-Merogis,
Le Président de l'association CEPFI de Saint-Michel-Sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le programme de réussite éducative porté par la Caisse des écoles de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT que les partenaires de la réussite éducative souhaitent donner comme priorité le soutien à la parentalité par le biais du rétablissement (ou de l'amélioration) de la communication entre les membres d'une famille et par la possibilité de recourir à des conseils éducatifs,

CONSIDERANT que le soutien à la parentalité se développe au sein du dispositif et qu'il constitue un outil essentiel pour la prise en compte globale de l'environnement de l'enfant, la caisse des écoles et le « point écoute famille » du CEPFI décident de compléter l'offre d'action destinée aux familles en proposant des permanences psychologiques dans les locaux du CEPFI,

DECIDE

DE SIGNER la convention de partenariat présentée entre la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, la Caisse des Ecoles de Saint-Michel-sur-Orge, le Centre Communal d'Action Sociale de Fleury-Merogis et l'association Centre de Prévention, Formation et Insertion (CEPFI) représentée par Monsieur PICOLLO, Président.

PRECISE que la convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

PRECISE que chaque temps sera rémunéré sur la base d'un coût horaire de 55€ (TTC) pour les actions d'analyses de pratique soit un montant de 660€.

INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Caisse des écoles.

Fait à Sainte-Geneviève des Bois, le 22 janvier 2024.



Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Genevieve-des-Bois

